

# inf VESDRE



Trimestriel n°95 - avril-juin 2021

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



La Vesdre au Préventorium de Limbourg - 2021 ©CRV

## Contrat de Rivière Vesdre

- Assemblée Générale
- Rapport d'activités 2020

## Sensibilisation

- Opération Rivières Propres
- Faisons barrage aux OFNI

2  
4  
3  
6

## Milieus et espèces

- L'écrevisse indigène
- Libellules et demoiselles
- Le canard colvert
- L'iris des marais

8  
10  
11  
13

## Les partenaires se présentent

- ADALIA 2.0

## Qualité des eaux

- Piscine au jardin

## Agenda

14  
7  
16

Chers lecteurs du CR Vesdre,

Malgré les perturbations liées à cette longue crise sanitaire, le travail et les activités du Contrat de rivière et de leurs partenaires continuent... mais cela n'est bien sûr facile pour personne. L'équipe de coordination est toujours en télétravail et les réunions se font en visioconférence, par téléphone, mail ou sur le terrain. L'Assemblée Générale a heureusement pu se tenir en visioconférence. Les Journées Wallonnes de l'Eau ont été annulées, mais quelques Opérations Rivières Propres ont quand-même pu être organisées (bien que très allégées et en tout petits groupes), les barrages flottants parcourent nos rivières depuis fin mars (malgré un acte de sabotage à Verviers), diverses actions et projets se préparent, des animations scolaires et des balades ont lieu de temps en temps, les visites de terrain pour la mise à jour de l'inventaire des points noirs (et de la berce du Caucase en particulier) battent leur plein, des reportages télé supplémentaires se préparent, etc.

C'est ainsi que vous pourrez suivre dans ce numéro les actions « Faisons barrage aux OFNI » et « Opérations Rivières Propres »,

et découvrir des actions d'ADALIA 2.0. Vous trouverez également ci-après un bref résumé de l'Assemblée Générale du 30 mars, ainsi qu'un résumé du rapport d'activités 2020 en pages 4 et 5. Et même si la météo actuelle, bien froide pour la saison, n'invite pas à se baigner pour l'instant, c'est maintenant que certains envisagent d'installer une piscine dans leur jardin pour l'été... Quelques informations sur ce sujet, au regard de l'impact que cela peut avoir sur le milieu aquatique, ne sont donc pas inutiles... Et pour continuer nos séries sur la faune et la flore de nos rivières, nous vous proposons cette fois les libellules et demoiselles, l'écrevisse à pieds rouges et le canard colvert, ainsi que l'iris des marais. Nous vous en souhaitons de belles découvertes !

*Christiane Orban-Jacquet  
Présidente du Contrat de Rivière Vesdre*



## Contrat de Rivière Vesdre : Assemblée générale

### Une AG pas comme les autres...

L'Assemblée Générale du 30 mars était une première pour nous tous ! Elle s'est déroulée pour la première fois en visioconférence, le protocole sanitaire Covid19 nous interdisant de nous réunir en présentiel.

Jusqu'à il y a peu, la législation ne permettait pas de tenir valablement une AG à distance si cette possibilité n'était pas mentionnée dans les statuts de l'asbl, ce qui était notre cas. Et l'intégration de cette possibilité était justement l'objet d'une des adaptations des statuts à aborder lors de cette assemblée... Mais depuis l'entrée en vigueur de la loi du 20/12/2020 modifiant le nouveau Code des Sociétés et des Associations, il est désormais possible de tenir valablement une AG à distance même si cela n'est pas explicitement prévu par les statuts de l'asbl, à condition cependant de respecter toute une série de prescriptions.

Une AG de Contrat de Rivière en visioconférence, c'est énormément de préparatifs pour que tout se déroule bien, et beaucoup de gestion informatique pendant la réunion, surtout pour les votes. En effet, l'assemblée étant constituée de 3 groupes d'acteurs distincts ayant le même poids alors qu'ils sont constitués d'un nombre différent de membres, une pondération doit être appliquée si les résultats de votes ne sont pas à l'unanimité. Ce qui complique et alourdit la procédure de vote en ligne évi-

demment. Sans compter le problème des procurations... Mais nous y sommes arrivés !

C'est ainsi que, après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'AG du 20/10/2020, les démissions, admissions et remplacements de certains représentants à l'AG ont été validés. Suite à un appel à candidatures préalable, l'assemblée a ensuite élu les remplaçants de certains administrateurs démissionnaires (Christian Devaux, Nathalie Demolin, Didier Herman et Vinciane Mathieu) : Anne-Catherine Martin (CRIE de Spa), Magali Noldus (CRIE d'Eupen), Joëlle Orban (Società Dante Alighieri) font désormais partie du Conseil d'Administration. Suite à l'impossibilité médicale d'André Thielmanns (candidat et élu) d'exercer son mandat, un poste d'administrateur reste finalement à pourvoir...

Et comme chaque année à cette période : le rapport d'activités 2020 (cf. résumé en page 4), les comptes 2020 et le budget 2021 ont été présentés et approuvés. Le planning de l'année a également été abordé.

Nous remercions chaleureusement tous les personnes qui ont participé à cette AG particulière, pour leur présence, leur adaptabilité, leur bonne volonté et leur respect des consignes ! 😊

### Opérations Rivières Propres 2021 : 1<sup>e</sup> partie...

En 2020, les Opérations Rivières Propres avaient été reportées en septembre en raison de la crise sanitaire. Cette année, pour la 20<sup>e</sup> édition, quelques-unes ont pu avoir lieu en avril, mais sous certaines conditions : les bénévoles devaient former de tout petits groupes et des zones spécifiques leurs étaient attribuées. D'autres actions auront lieu plus tard, en automne. Nous nous adaptons toujours !

C'est ainsi que le 24 avril dernier, quatre communes partenaires du Contrat de Rivière Vesdre ont organisé une action de nettoyage des berges de quelques-uns de nos cours d'eau : Eupen, Jalhay, Pepinster et Trooz. D'autres communes ont préféré postposer cette action en raison de la crise actuelle et des adaptations parfois difficiles à mettre en œuvre sur leur territoire.

Très motivés malgré la situation, les bénévoles ont ainsi parcouru quelques kilomètres de berges pour ramasser des déchets. Voici les détails :

La Ville de **Eupen** a réuni différents mouvements de jeunesse pour une grande action citoyenne « chemins et rivières », combinée à une sensibilisation des riverains. Les 44 bénévoles présents pour les secteurs « rivières » ont ramassé 1,5 m<sup>3</sup> de déchets tels que canettes, mégots de cigarettes, tubes en plastique, sachets en plastique, masques bucaux, appareils ménagers... Les zones qui ont été nettoyées sont : la confluence Vesdre-Helle et les berges de la Helle jusqu'à la piscine.

Sur la commune de **Pepinster**, la trentaine de citoyens participants a rempli plus de 50 sacs poubelles de 100 litres de déchets « standards » (lingettes, emballages plastiques, canettes, bouteilles, etc.). D'autres déchets plus originaux ont aussi été récoltés, comme des pneus, un panneau de signalisation, des tuyaux en pvc, des ferrailles, etc. Les tronçons nettoyés par ces bénévoles sont : la Vesdre (entre le magasin AD Delhaize et l'ancienne usine textile, ainsi que la zone du Gué de Bécoën à Goffontaine), la Hoëgne (entre la rue d'Avallon et la confluence avec la Vesdre), ainsi que les étangs des Doux-Fonds.

Les bénévoles de **Jalhay** ont, quant à eux, ramassé pas moins de 10 m<sup>3</sup> de déchets, ce qui a complètement rempli le conteneur fourni par l'AIDE. Il faut dire qu'ils étaient nombreux : la commune est parvenue à mobiliser environ 200 scouts (dont 60 baladins qui ont, en bonus, pu participer à l'animation « **La durée de vie des déchets sauvages** » donnée par le CRV), 20 citoyens et une dizaine de pêcheurs

de la société de pêche La Warfazienne. Ensemble, ils ont nettoyés les berges du Wayai aux alentours des étangs de pêche mais également celles de la Hoëgne, de la Statte et de certains de leurs affluents comme le Botné.

Sur la commune de **Trooz**, les bénévoles (5 riverains et une unité de 30 scouts) ont ramassé environ 4 m<sup>3</sup> de déchets : lingettes, canettes, bouteilles, pneus, sachets, emballages, ferrailles, bâches, plaques d'éternit ... Les lieux de ramassage étaient comme chaque année en bordure de la Vesdre : le secteur de Laurentpré, le secteur de la Brouck, le secteur de la Fenderie et le secteur de Nessonvaux.

De petites équipes, mais de fameux résultats ! Un immense merci à ces bénévoles, qui n'ont pas hésité à se retrousser les manches et qui ont mis du cœur à l'ouvrage pour rendre nos rivières un peu plus propres. Elles en avaient bien besoin ! Et un tout grand merci également aux 4 communes organisatrices, qui se sont mobilisées malgré les contraintes actuelles d'organisation.

Et sur les autres communes du bassin : rendez-vous à l'automne ! Les rivières comptent sur vous !



Les Opérations Rivières Propres à Trooz, Jalhay et Pepinster.

# Rapport d'activités Résumé 2020



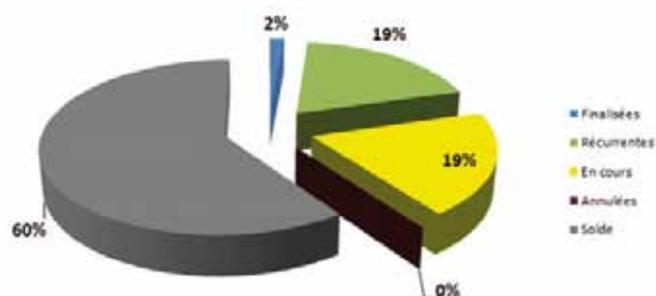
2020 : année fortement perturbée par la crise sanitaire Covid-19.

## Missions du Contrat de Rivière Vesdre

Exécution du protocole d'accord 2020-2022 : inventaire des points noirs, coordination, suivi et bilan des actions, favoriser le dialogue entre tous les partenaires, assurer une dynamique de travail des partenaires via les groupes de travail, informer et sensibiliser...

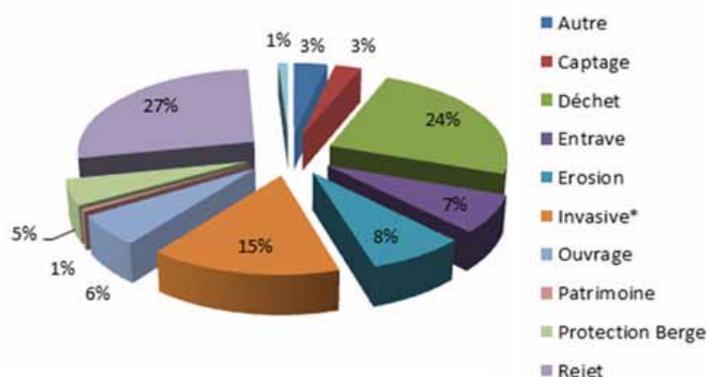
## Avancement des actions

Sur les 687 actions inscrites au programme 2020-2022, **274 sont réalisées ou entamées** (10 finalisées, 131 récurrentes et 133 en cours).



## L'inventaire des points noirs (PN) en quelques chiffres

Linéaire de cours d'eau	1415,5 km
Linéaire inventorable	647 km
Linéaire inventorié en 2020	<b>100,1 km</b>
Inventaire antérieur : solde 2019 des PN <i>dont invasives (balsamine)</i>	3952 PN 1857 PN
PN vérifiés en 2020	3530 PN
Nouveaux PN 2020	474 PN
Total des PN actifs au 31/12/2020 <i>dont invasives (balsamine)</i>	<b>2095 PN</b>



## Sensibilisation

	Activités prévues	Activités réalisées	personnes sensibilisées
JWE	28	0	0
ORP	8	8	200
Autres activités	20	3	30
Participation événements	7	3	420
Formations	6	5	59
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>709</b>

## Groupes de travail / Réunions

	Présentiel/Viso	Mail/Tél	Total
Réunions à l'initiative du CRV (dont AG et CA)	28	109	137
<i>Nombre de participants</i>	<i>277</i>	<i>109</i>	<i>386</i>
Autres réunions	12		12

## Presse

Communiqués de presse	3
Conférences de presse	3
Interviews	10
Passages télévisés et radio	6
Passages en presse écrite et web	47

## Principales publications

- Protocole d'accord 2020-2022
- InfoVesdre : 4 numéros - 190 abonnés
- Newsletter : 28 numéros - 256 abonnés
- News (site web) : 81 articles
- Programme des JWE 2020
- Brochure « Ma commune, partenaire du Contrat de Rivière Vesdre » 2020-2022
- Affiches « Opération Rivières Propres » 2020
- Flyers « OFNI » 2020
- Fiche « Pomper l'eau... avec discernement! » 2020



## Matériel de sensibilisation et d'animation

- « Hydronymie » - sentiers : 37 panneaux nominatifs des cours d'eau
- « Hydronymie » - routes : 18 anneaux supplémentaires
- « Ici commence la mer ! » : pavés-macarons, pochoirs, autocollants
- 2 nouveaux roll-up « Contrat de Rivière Vesdre »
- Jeux « Ôberges » et « Flussdorf » : 20 cartes supplémentaires

## Web - Facebook



- [www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)

Nombre de visiteurs	7 613
Nombre de visites	11 220
Nombre de pages vues	27 434

- Page « Contrat de Rivière Vesdre » : **1 299 abonnés**

## Actions principales

- « Ici commence la mer ! » : lancement de l'action
- « Faisons barrage aux OFNI »
- « Opérations Rivières Propres » / BeWapp
- « Journées Wallonnes de l'Eau » (annulées)
- « Hydronymie » : des panneaux nominatifs pour les cours d'eau
- Chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya
- Continuation de l'inventaire des points noirs
- Participation active aux actions des partenaires :
  - Création de mares
  - Pêches électriques
  - Relevés limnimétriques
  - Stands
- Accueil d'un stagiaire
- Formations
- etc.



Limnigraphe

## Personnel

- Nombreuses formations suivies
- 2 congés parentaux Covid
- 2 remplacements (engagement de St. Méant et de St. Kupper)



Création d'une mare au Parc des Sources - octobre 2020

Inventaire de terrain - août 2020



Animation « Durée de vie des déchets sauvages » septembre 2020



Pêche électrique civelle - septembre 2020



Ici commence la mer - novembre 2020



Barrage OFNI - octobre 2020



Chantier de gestion de la balsamine de l'Himalaya - août 2020



Opération Rivières Propres - septembre 2020

## « Faisons barrage aux OFNI » 2021

Cette année encore, le Contrat de Rivière Vesdre a prévu de placer ses barrages flottants à OFNI à plusieurs endroits dans le bassin de la Vesdre. La campagne 2021 a commencé en mars...

### « OFNI », késako ?

« OFNI » est l'acronyme de « *Objets Flottants Non Identifiés* »...

Parce que les déchets jetés dans les rivières passent « tranquillement » les uns après les autres, on ne se rend pas toujours compte de leur quantité... Souvent en transit longue durée sur les berges des cours d'eau (d'où l'utilité des Opérations Rivières Propres menées chaque année avec de nombreux bénévoles), ces déchets finiront malheureusement leur course dans la mer, et alimenteront les « continents » de déchets flottants au milieu des océans. Les barrages flottants sont donc placés dans le but de les retenir et de les rassembler, pour que tout le monde puisse visualiser concrètement la quantité de déchets transportés par le courant et prendre conscience du problème que cela représente. Les barrages sont placés durant 3 semaines, au terme desquelles les déchets sont enlevés par l'équipe du CRV, parfois aidée des ouvriers communaux, et évacués par la Commune.

L'objectif de l'action « *Faisons barrage aux OFNI* » étant avant tout la sensibilisation de la population à la problématique des déchets sauvages, les barrages sont toujours placés de façon à être visibles de la voirie, souvent à proximité de lieux de passage fort fréquentés.

### Planning 2021

L'agenda prévu (sous réserve de modifications liées à la météo ou autres facteurs) est le suivant :

- du 15/03 au 02/04 : Herve (Houlteau) et Trooz (Magne et Ry de Vaux)
- du 02/04 au 26/04 : Verviers (Vesdre) et Eupen (Vesdre)
- du 27/04 au 18/05 : Limbourg (Vesdre) et Baelen (Ru de Baelen)
- du 14/06 au 05/07 : Chaudfontaine (Vesdre)
- du 30/08 au 20/09 : Pepinster (Vesdre) et Spa (Wayai)
- du 20/09 au 11/10 : Soumagne (Magne)

### Sabotage...

Pour la première fois depuis 7 ans, notre barrage (et donc l'action de sensibilisation dont il est le support) a fait l'objet d'actes de sabotage répétés... Installé sur la Vesdre au centre de Verviers comme chaque année, il a été délibérément détaché par 2 fois en quelques jours à peine (la première fois, les nœuds ont été défaites ; la deuxième fois, la corde a été carrément sectionnée). Un bien triste constat... Nous avons donc pris la décision d'enlever le barrage plus tôt que prévu à cet endroit. Mais l'action continuera ailleurs dans le bassin comme prévu !

### Animations sur les déchets

A l'occasion de cette action, tout comme lors des « *Opérations Rivières Propres* » (ORP), dans le cadre de l'action « *Ici commence la mer* », ou simplement à la demande, l'animation didactique « *Durée de vie des déchets sauvages* » peut être réalisée par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière. Elle s'adresse tant à un public jeune (groupes scolaires, stages, animations de quartier, mouvements de jeunesse...) qu'à un public plus large, par exemple à l'occasion d'événements publics (journée de la nature, etc.). Par cette animation, plusieurs groupes d'enfants ont pu être sensibilisés dernièrement :

- 09/03 : École Carl Grün (Verviers) - 25 enfants (1<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> primaire),
- 11/03 : École de l'Est (Verviers) - 50 enfants (1<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> primaire)
- 23/03 : École communale de Xhendelesse et de Bruyères - 123 enfants (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> primaire)
- 24/03 : École communale de José - 51 enfants (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire)
- 25/03 : École communale de Julémont - 19 enfants (6<sup>e</sup> primaire)
- 24/04 : Baladins de Sart et de Jalhay - 70 enfants



## Une piscine au jardin

Bien que la météo actuelle, trop froide pour la saison, n'invite pas du tout à se baigner pour l'instant, c'est habituellement au printemps que l'on envisage d'installer une piscine au jardin, en prévision des chaudes journées d'été... Le bon moment pour rappeler quelques bons conseils et alternatives au chlore, pour limiter l'impact de ce petit plaisir sur le milieu aquatique...

Lorsque le soleil s'invite dans nos jardins, l'envie de faire trempette se fait ressentir et l'installation d'une piscine afin de profiter des beaux jours en famille est tentante.

Mais pour que plaisir rime avec respect de notre santé et de l'environnement, il est nécessaire de maintenir l'eau propre par des pratiques, des traitements et des équipements adéquats. Faire les bons choix dès la conception du projet est donc important : les publications du Contrat de Rivière Meuse aval et Ecoconso (voir ci-dessous) apportent les informations, recommandations, bons conseils et alternatives pour que la piscine au jardin ait un impact limité. Petit résumé...

### Traitements

Le chlore est le produit chimique le plus utilisé pour le traitement des piscines. Mais le strict respect des doses recommandées est important, car il irrite pour les yeux et les poumons, et le surdosage inhibe son action biocide. Mais avant de chlorer l'eau, l'utilisation d'acide sulfurique, chlorhydrique ou de soude caustique est souvent nécessaire pour obtenir une eau à pH neutre permettant une bonne efficacité du chlore. Mal dosés, ces produits peuvent nuire à la santé humaine et à l'environnement. Une filtration de bonne qualité permet de réduire l'utilisation de ces produits chimiques. Mais pour que le filtre soit efficace, il est indispensable de le rincer régulièrement...

**Le saviez-vous ?** Dans la piscine, le chlore réagit avec d'autres éléments présents, comme l'azote contenu dans notre urine, notre sueur ou encore notre salive, et avec le carbone des végétaux (feuilles, pollen, etc). Ces réactions forment du chlore organique contenant entre autres les chloramines, nocives pour l'homme et l'environnement. La qualité de l'eau dépend donc de votre hygiène !

### Conseils :

- Se doucher avant la baignade
- Éviter les jouets sales
- Nettoyer régulièrement la piscine
- Ne pas dépasser 28°C (au-delà, le Chlore est moins efficace)
- Vérifier l'efficacité du filtre et de la pompe
- Couvrir la piscine quand il pleut

### Impacts

Quand vient le moment de vider la piscine, c'est l'environnement qui en paie les frais... Chargée de produits chimiques, cette eau a en effet des impacts négatifs sur la faune et la flore aquatiques.

Le Chlore, nocif pour les humains, et aussi très dangereux pour les poissons, qui y sont sensibles à des taux 100 fois inférieurs aux doses recommandées pour nous. De plus, cet élément réagit avec la matière organique présente dans l'eau pour former des composés organochlorés tels que les trihalométhanes (THM) et les acides haloacétiques (AHA), toxiques pour l'environnement.

Avant de rejeter l'eau de sa piscine dans l'environnement, il y a donc quelques conseils à suivre afin de diminuer les impacts négatifs. Mais certaines substances toxiques subsistent malgré le temps d'évaporation. Il est donc préférable de se tourner vers des alternatives.

### Conseils :

- Attendre 24 à 48 heures afin que le chlore puisse s'évaporer
- Installer éventuellement un système de déchloration de l'eau

### Alternatives au chlore

L'alternative la plus naturelle et écoresponsable est la piscine naturelle, où l'eau est filtrée à l'aide de plantes. Cette solution utilise moins d'eau (une fois remplie, on ne change pas l'eau), consomme moins d'énergie (seule la petite pompe nécessite un peu d'électricité, mais le bassin n'est pas filtré par des appareils ni chauffé), fonctionne sans produits chimiques (parfois nocifs pour la santé), demande moins d'entretien et est plus favorable à la biodiversité.

Il existe également des alternatives au traitement par le chlore, comme les rayons UV, l'ionisation cuivre-argent, l'ozone, l'électrolyse de sel, l'oxygène actif ou encore le traitement au magnésium.

L'importance d'avoir un matériel performant, de préserver un bon équilibre, de tester l'eau régulièrement et d'adopter une utilisation raisonnable et raisonnée des produits de traitement permet de diminuer leur utilisation de 30%.

### Pour en savoir plus :

- « La piscine au jardin - un petit bonheur à bien doser » (Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents) : <https://www.meuseaval.be/index.php/publications/brochures-information/53-guide-a-destination-des-citoyens/72-la-piscine-au-jardin-un-petit-bonheur-a-bien-doser>
- « La piscine privée non couverte : guide à l'usage du particulier » (Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents) : <https://www.meuseaval.be/index.php/publications/brochures-information/53-guide-a-destination-des-citoyens/71-la-piscine-privee-non-couverte-guide-a-l-usage-du-particulier>
- « 5 questions sur les piscines naturelles » (EcoConso) : <https://www.ecoconso.be/fr/content/5-questions-sur-les-piscines-naturelles>
- « Les dangers des piscines surdosées au chlore » (EcoConso) : <https://www.ecoconso.be/fr/content/sante-les-dangers-des-piscines-surdosees-en-chlore>

## L'écrevisse à pieds rouges (*Astacus astacus*) et le projet de sauvegarde en région wallonne

Dans le règne animal, l'écrevisse fait partie des arthropodes, c'est-à-dire des animaux segmentés, pourvus de membres articulés mais sans squelette interne. C'est aussi un **crustacé**, possédant une carapace externe (faite surtout de chitine, substance membraneuse et cornée). Pour assurer une dureté protectrice, cette chitine est imprégnée de carbonate de calcium, excepté aux articulations des membres.

Près de 600 espèces existent à l'heure actuelle dans le monde. Mais en Europe occidentale, il existe seulement 3 espèces indigènes : l'écrevisse des torrents (*Austropotamobius torrentium*), l'écrevisse à pieds rouges (*Astacus astacus*) et l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*). **En Wallonie, la seule espèce indigène est *Astacus astacus*.**

Les écrevisses sont **lucifuges** (elles fuient la lumière) et ont donc un comportement nocturne. On les trouve en général dans des sites ombragés, dans les réseaux racinaires immergés, sous les cailloux ou rochers. Quand le milieu ne leur offre pas de caches, elles creusent des terriers dans les berges argileuses, dans lesquels elles s'abritent la journée.

Les écrevisses à pieds rouges sont, comme la truite fario et le saumon, **symbole d'une eau de bonne qualité, bien oxygénée**. Elles sont **omnivores** : elles consomment aussi bien des végétaux aquatiques (élodées, cératophylles, myriophylles, potamots, cresson, algues filamenteuses) que des animaux (mollusques, vers, larves d'insectes, poissons, têtards ou jeunes grenouilles). Les écrevisses sont aussi cannibales et ne dédaignent pas leurs congénères, qui sont affaiblis, malades ou qui viennent de muer. Durant les premières années de leur vie, les écrevisses sont plus carnivores que végétariennes, car le processus d'exuviation requiert beaucoup d'énergie et de protéines d'origine animale. Les écrevisses ont de très nombreux prédateurs chez les poissons (truites, perches, sandres, brochets, anguilles, carpes, ...), les oiseaux et les mammifères (hérons, loutres, rats laveurs – des prédateurs redoutables !).

### L'écrevisse à pied rouge en voie de disparition

La **cause principale de disparition** des écrevisses à pieds rouges est sans conteste « **la peste de l'écrevisse** ». L'agent responsable de cette **maladie** est un « champignon » aquatique, *Aphanomyces astaci*. Il est couram-



ment admis qu'il a été **importé des Etats-Unis** en 1860, par les bateaux accostant en Italie. Le fléau s'est ensuite répandu à travers toute l'Europe, éliminant de manière foudroyante la plupart des populations d'écrevisses européennes, quelle qu'en soit l'espèce : **les mortalités sont totales** en une à trois semaines. C'est une « maladie » exclusive et obligatoire des écrevisses ; et se transmet d'une écrevisse à l'autre par des spores microscopiques mobiles produites en très grand nombre et entrant dans le corps des écrevisses par les parties les plus molles de l'exosquelette (yeux et articulations notamment). L'attaque peut se faire à des températures allant de 2 à 25°C, donc toute l'année.

Les spores peuvent être véhiculées par les poissons (via leur tube digestif et peut être aussi le mucus de leur peau), par l'eau de transport des poissons (à l'occasion de rempoissonnements effectués dans les cours d'eau ou pièces d'eau par des pêcheurs ou des pisciculteurs), par le plumage ou les pattes d'oiseaux d'eau, par la fourrure de mammifères aquatiques (castors, loutres, rats laveurs, chiens...), qui se sont baignés dans une eau contaminée, mais aussi par des instruments de pêche (cannes à pêche,



Ecrevisse atteinte d'aphanomycose

bourriches, bottes, etc...), par des combinaisons de plongée, etc. ... et bien entendu par les écrevisses invasives et porteuses de la maladie (écrevisses américaines).

C'est l'homme qui, directement ou indirectement, a été responsable de la propagation de cette maladie en Europe, en grande partie par introduction des espèces exotiques américaines (de Californie, de Louisiane). A ce jour, aucun remède, ni aucune souche résistante n'ont été trouvés contre l'aphanomyose : le seul moyen pour **ralentir ou endiguer ce fléau** réside dans la **prévention** et dans une **prudence extrême afin d'éviter sa propagation**.

### Le projet de sauvegarde en Région wallonne

De 1982 à 1985, une première enquête fut menée par les Eaux et Forêts, afin d'évaluer l'état des populations d'écrevisses en Belgique. Un second inventaire, plus exhaustif, a été réalisé de 1991 à 1996 par D. Herman à travers toute la Région wallonne. Les résultats, jugés très alarmants, ont fait état de la grande faiblesse des populations d'écrevisses à pieds rouges. Conscient par ce constat qu'il y avait urgence à agir pour la sauvegarde de l'espèce, l'Association Theutoise pour l'Environnement, en 2000 et ensuite l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Ecrevisses Indigènes (à partir de 2009) ont travaillé à la mise sur pied d'un projet de restauration et de réimplantation de populations d'*Astacus astacus* dans l'ensemble de la Région wallonne. Une étude génétique complémentaire des populations a été menée par le SPW de 2012 à 2021, afin de repérer les souches « *autochtones, de grand intérêt patrimonial* » dans ces populations.



Tournage du film avec Philippe Laforge

### En 2021, il ne reste plus aucune population d'*Astacus astacus* dans nos cours d'eau !

Et... il n'y aurait plus qu'une quarantaine de populations en plans d'eau sur tout le territoire wallon ! (il en restait 66 en 2018, et plus d'une centaine en 1996).

Cette disparition rapide, en quelques décennies, de l'écrevisse indigène est un **exemple flagrant de la diminution drastique, excessivement rapide et très inquiétante de la biodiversité** de notre planète : la **sensibilisation** du plus grand nombre devient absolument nécessaire pour endiguer partiellement cette perte de biodiversité !

Les Contrats de rivières ont un rôle essentiel à jouer dans ce cadre. C'est notamment pour cette raison que l'ASPEI (avant de disparaître, car la liquidation de l'asbl est prévue en fin d'année 2021) a :

- réédité la **bande dessinée** « *Les aventures aquatiques d'Ulysse et de Polisse, les écrevisses* » (conçue en 2006),
- et réalisé un **film pédagogique** avec M. **Philippe Laforge**, réalisateur de films « nature » sur les cours d'eau et les poissons (avec le concours financier des Contrats de Rivière et de la Province de Liège).

Ces deux documents seront très bientôt (début mai) à la disposition de tous les Contrats de Rivière de Wallonie, dans le cadre de leurs activités de sensibilisation.



Didier HERMAN  
Association pour la Sauvegarde et  
la Promotion des Espèces Indigènes

## Libellules et demoiselles

*Si l'on vous dit « Odonates », à quoi pensez-vous ?  
Peut-être pas grand-chose...*

Les **Odonates** sont un groupe d'insectes au corps allongé, dotés de deux paires d'ailes membraneuses généralement transparentes. Ce sont des prédateurs, et leurs yeux composés et volumineux leur permettent de chasser efficacement leurs proies. Ce sont des insectes aquatiques à l'état larvaire, qui deviennent ensuite terrestres au stade adulte. On les observe le plus fréquemment aux abords des **zones humides** et des **points d'eau**, dont ils ont besoin pour se reproduire.

*Maintenant que vous connaissez les caractéristiques de cet ordre d'insectes, à qui pensez-vous ? Allez, ne réfléchissez pas trop... Observez simplement ce qui vole autour de vous près des points d'eau. Hé oui, ce sont les libellules et les demoiselles ! Oui, mais ... comment les différencier ? On vous l'explique ici...*

### Comment différencier les libellules des demoiselles ?

Physiquement, il existe de nombreuses différences entre le groupe des libellules (sous-ordre des Anisoptères) et celui des demoiselles (sous-ordre des Zygoptères) :

- 1. Corpulence** : Les libellules ont un corps plus épais et robuste alors que celui des demoiselles est plus mince et plus long.
- 2. Ailes au repos** : Au repos, il est encore plus facile de les reconnaître... les libellules gardent leurs ailes ouvertes à l'horizontal (perpendiculaire à l'axe du corps) tandis que les demoiselles rabattent leurs ailes le long de leur corps. De plus, chez la libellule, les ailes de la paire postérieure sont plus larges que celles de la paire antérieure, alors que chez les demoiselles, les deux paires sont semblables.
- 3. Tête et yeux** : Au niveau de la tête, les libellules ont de grands yeux ronds qui se touchent, alors que les yeux des demoiselles sont plus petits et nettement écartés. Les libellules ont la tête ronde, et les demoiselles ont une tête dont la forme rappelle un petit marteau.



- 4. Silhouette** : Les libellules ont le thorax plus large que l'abdomen. Les demoiselles ont le thorax étroit et de la même largeur que l'abdomen.
- 5. Œufs et larves** : leurs œufs et leurs larves sont également différents... Les œufs des libellules sont larges et ronds, ceux des demoiselles sont cylindriques et longs. Les larves des libellules sont plus grosses et robustes, et leurs branchies se trouvent à l'extrémité de l'abdomen. Les larves des demoiselles sont nettement plus petites et les branchies sont fixées à l'abdomen telles des « feuilles ».
- 6. Déplacements** : Les libellules sont connues pour parcourir de longues distances et volent souvent, contrairement aux demoiselles qui préfèrent se percher sur des branches ou sur des plantes aquatiques et qui parcourent des distances plus courtes.

S'il existe des différences, il existe aussi des similitudes entre elles : ce sont des insectes **prédateurs**. Ces insectes volants s'observent à la fin de l'été. Les libellules et les demoiselles ont de minuscules antennes. Elles subissent une **métamorphose complète** au cours de leur développement. Ces insectes existent depuis 300 millions d'années : de vrais fossiles vivants !

### De terribles prédateurs...

Les larves et les adultes des demoiselles et libellules sont de puissants prédateurs. Grâce à un organe de préhension articulé appelé « **masque** », les larves chassent à l'affût le plancton, des invertébrés (larves d'insectes ou insectes adultes) et même de petits poissons ! Les adultes quant à eux chassent de petits insectes, soit à l'affût depuis un perchoir, soit en vol.

### Cycle de reproduction et développement

*Continuons d'en apprendre davantage... Une petite explication sur leur cycle de reproduction, ça vous tente ? C'est parti !*



La durée de vie des adultes va de quelques semaines à quelques mois durant la belle saison.

*Et après les leçons, l'examen ! Si vous voulez tester vos connaissances sur les libellules et les demoiselles, rien de mieux que de se promener en observant ces beaux insectes un peu féériques... Alors, pourrez-vous les différencier à présent ?*

Après la présentation du lieu de ponte choisi par le mâle et le **vol de parade**, les adultes s'accouplent : le mâle s'accroche au cou de la femelle à l'aide de sa pince anale et la femelle pose l'extrémité de son abdomen contre la base de celui du mâle (un peu de gymnastique quand même !). La femelle pond ensuite ses œufs (plus d'une centaine) dans un point d'eau, dans des tiges creuses ou encore dans des végétaux morts.

Une semaine après, les larves (appelées **naïades**) émergent des œufs et restent dans l'eau plusieurs mois, parfois même des années. Elles y respirent par des **branchies**. Ensuite, elles muent plusieurs fois (de 9 à 16 fois selon les espèces !), avant d'atteindre l'étape de la grande **métamorphose**... En effet, à chaque fois que leur exosquelette devient trop petit, les larves s'en débarrassent. Lorsqu'elles ont atteint l'étape de nymphe, elles sortent de l'eau et s'accrochent à une plante. Leur **exosquelette** (appelé **exuvie**) s'ouvre et le jeune adulte ailé, mais encore très fragile, en sort. Ce jeune adulte fraîchement « éclos » laisse ensuite ses ailes déployées sécher à l'air et attend que ses pattes se durcissent avant de prendre son premier envol.



## Milieus et espèces : La faune de nos rivières

Action n° 17Ve134

### Le canard colvert



Lorsque nous pensons à un canard sauvage qui nous est familier, le colvert nous vient directement à l'esprit... C'est l'espèce que nous observons le plus souvent dans les points d'eau.

#### A quoi ressemble-t-il ?

Le mâle est facilement reconnaissable par son **plumage vert émeraude** recouvrant sa tête et son cou, séparé du reste du corps par un **collier de plumes blanches**. C'est d'ailleurs ce qui lui a donné son nom. Quand la période nuptiale met fin, à l'approche de l'été, le mâle mue et son plumage devient de couleur beige, plus terne. En revanche, Madame n'a pas un plumage aussi somptueux que Monsieur : son plumage est brun avec une alternance de nuances plus claires et plus foncées pour chaque plume.



Pas très farouche, il arrive qu'il vienne à votre rencontre, tout en gardant une distance de fuite, bien sûr... Vous pouvez donc facilement l'observer avec plaisir dans des lieux publics comme des parcs, même en milieu urbain. Mais surtout, ne leur donnez pas de pain !

Ce canard est une espèce **omnivore** : il se nourrit d'escargots, de limaces, de larves, de petits poissons, ... Mais également d'algues, de plantes aquatiques, de graines, ...

#### Pour rappel :

Le **pain** est un aliment très **dangereux** pour les oiseaux : il leur cause de graves problèmes de santé et ne contient pas les éléments nutritifs dont ils ont besoin. De plus, il favorise la présence d'algues et de bactéries dans l'eau... Donc, si vous aimez nos amis à plumes et voulez les aider : pas de pain ! Ils vous en remercieront.

En période de reproduction, le mâle aime exhiber son plumage brillant en nageant autour de la femelle. Il pose sa tête en arrière sur son dos et gonfle sa poitrine, bat des pattes et propulse de l'eau, émet un bref sifflement et redresse sa queue. Enfin, il hérissé les plumes de sa tête et nage dans tous les sens, cou dressé. Lorsqu'une femelle accepte ses avances, l'accouplement se fait dans l'eau. Le mâle monte alors sur la femelle qui est totalement immergée.

La femelle revient souvent à l'endroit où elle est née pour pondre ses œufs. Le nid se trouve le plus souvent au sol, caché dans les herbes, à l'abri des prédateurs. La femelle colvert pond 8 à 10 œufs, de couleur vert pâle voire quasiment blanc, à raison d'un œuf par jour. L'incubation dure 30 jours. C'est une mère protectrice. Les poussins quittent le nid assez rapidement et n'hésitent pas à suivre leur mère partout. Ils savent se débrouiller pour trouver leur nourriture dans l'eau. Leur plumage ressemble à celui de la femelle, et leur bec est de couleur grise.

#### Quelles menaces ?

Le canard colvert n'est pas une espèce menacée. Cependant, la présence d'espèces invasives, telle que la bernache du Canada ou encore l'ouette d'Égypte, a parfois des conséquences négatives sur les populations de canards colvert : compétition pour la nourriture, pour l'habitat, pour les sites de nidification, comportement agressif et territorial envers le colvert, etc. Les activités humaines comme la chasse ou l'utilisation des pesticides ont également un effet négatif sur la démographie de cette espèce.

La prochaine fois que vous croiserez un colvert, vous ne le verrez peut-être plus de la même façon, après en avoir appris un peu plus sur lui...

Le bec de la femelle est bicolore : brun avec de l'orange. Le bec du mâle est quant à lui entièrement jaune ; et en période de mue, bien que le mâle ressemble alors plus à la femelle, la couleur de son bec ne change pas, ce qui nous permet de les différencier.

Mais mâle et femelle ont un point commun : ils ont tous deux une bande de plumes bleues se terminant par une **barre noire et blanche au niveau des ailes**, cette caractéristique est visible lorsque les ailes sont ouvertes.

Le canard colvert est dit un **canard « de surface »**, car sa morphologie l'empêche de plonger. Lorsqu'il se nourrit sous l'eau, nous le voyons faire le poirier : tête sous l'eau et arrière-train en l'air à la surface. C'est assez rigolo à voir !

Ce canard mesure 50 à 65 cm, pour une envergure de 81 à 98 cm. La masse du mâle varie de 850 à 1450 g, tandis que celle de la femelle varie entre 750 et 1200 g.

#### Où et comment vit-il ?

Le colvert n'est pas difficile en terme d'habitat, il se contente de ce qu'il trouve là où il est : milieux humides, eaux stagnantes ou courantes, points d'eau, ruisseaux, rivières, ... Tant que le milieu est riche en végétation et que le niveau de l'eau n'est pas très profond.

## L'iris des marais

Je m'appelle Iris. Iris des marais. Mais vous pouvez également m'appeler « **iris jaune** », « **flambe d'eau** » (en référence à mes inflorescences flamboyantes) ou encore « **iris faux-acore** » (pour me distinguer d'une autre plante : l'acore calame, dont les feuilles sont fort semblables aux miennes). Mais mon nom officiel est *Iris pseudacorus*.

Je peux atteindre une hauteur variant de 0,5 à 1,50 m et je forme de grosses touffes. La largeur de mes feuilles varie de 1 à 3 cm. D'avril à juillet, je me pare de belles fleurs jaunes mesurant de 8 à 10 cm.

### Laissez-moi me présenter...

On dit de moi que je suis une **hélrophyte** : je me développe dans les substrats gorgés d'eau (vase, limon, tourbe), mais la base de mes tiges est en général à peine immergée... Vous me trouverez donc en milieux humides ou de faible profondeur d'eau : marécages, mares, étangs, fossés, rives vaseuses, etc.

Je me propage au moyen de mes graines, qui sont capables de flotter sur une distance plus ou moins importante à l'aide d'une poche remplie d'air et recouverte d'une cire les rendant imperméables. Mais je peux aussi me reproduire par mon rhizome, et je suis parfois envahissant.

J'aime les eaux plutôt riches en nutriments (nitrates, phosphates) et je suis un résistant : **je supporte bien la pollution et l'eutrophisation**. En plus, j'ai un super pouvoir : je suis capable d'**absorber les métaux lourds** ! Du coup, je connais un petit succès pour dépolluer certains types de sols, et on me plante souvent dans les **lagunages**. Entre nous, l'odeur n'y est pas vraiment très agréable, mais si c'est pour la bonne cause... Malheureusement, si ce **pouvoir de dépollution** peut être utile à certains, il est dangereux pour d'autres : il n'est pas question que le bétail me mange !

Mais même sans cette accumulation de métaux lourds, je renferme naturellement des substances toxiques pour le bétail et pour l'humain. Et ma sève peut provoquer une dermatite (inflammation des couches superficielles de la peau). Ne m'en veuillez pas, c'est un de mes moyens de protection...

Heureusement, je reste généreux pour d'autres espèces, comme certains insectes. Les stries sombres qui ornent mes trois grands pétales externes pendants, indiquent aux insectes le chemin à suivre pour parvenir à l'intérieur ; un peu comme des panneaux fléchés ! Mais je n'accueille pas tout le monde : mes 3 tépales internes forment un tube dans lequel seuls les insectes à longue trompe peuvent accéder au nectar.

Je suis également utile aux oiseaux d'eau, qui cachent leurs nids dans mon feuillage, et aux amphibiens et poissons, qui peuvent s'abriter entre mes tiges ou y accrocher leurs pontes (lorsque la partie inférieure de mes tiges est immergée).

J'ai aussi été utilisé pour le tannage, grâce à mon rhizome riche en tanin. Et en médecine, durant l'Antiquité grecque, on se servait du suc de mon rhizome pour traiter la cataracte et d'autres douleurs.



Aujourd'hui, on me trouve quasi sur tous les continents... Originaire d'Europe, du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, j'ai été introduite au 19<sup>e</sup> siècle en Amérique du Nord comme plante ornementale, ainsi qu'en Amérique du Sud et en Nouvelle-Zélande.

### Le saviez-vous ?

Je suis parfois appelé « **fleur de Lys** », non pas pour une ressemblance avec le lys, mais parce que j'étais abondant le long de la rivière Lys ! Je suis un symbole héraldique et on me retrouve ainsi dans de nombreux blasons (rois de France, Région de Bruxelles-Capitale, ville de Lille, Québec, ville américaine de Louisville).

## Pourquoi un « cimetière nature ? »

La plupart de nos cimetières en Belgique se distinguent par l'absence de végétation. Pierres, marbre et graviers se mélangent dans un camaïeu de gris. Cet océan minéralisé est souvent hermétique au moindre végétal qui pousse.

Pourtant, nos cimetières représentent parfois de grandes surfaces où une flore et une faune locale peuvent évoluer, pour autant que l'environnement leur soit favorable, c'est-à-dire lorsqu'on y retrouve des aménagements végétalisés et lorsqu'on n'y utilise plus de pesticides.

En invitant la nature à prendre place dans les cimetières de Wallonie, communes et citoyens participent à la densification du maillage vert global et rendent nos cimetières plus chaleureux et accueillant. Un lieu agréable pour venir se recueillir sur la tombe de nos proches, où l'on pourrait se poser sur un banc et prendre le temps d'une communion avec nos défunts dans un cadre verdoyant.

C'est dans cette optique que le label « Cimetière nature » a vu le jour sous l'impulsion du Ministre wallon de la nature.



Concrètement, pour qu'un cimetière soit labellisé « Cimetière nature », il doit répondre à différents critères dont la végétalisation des surfaces. La commune peut ainsi choisir d'enherber les allées principales ou l'ensemble du cimetière, évitant par la même occasion l'utilisation de pesticides\*. Certaines plantes couvre-sols peuvent également trouver leur place au niveau des entre-tombes ou des massifs fleuris en bout d'allées. Ces plantations offrent ainsi une touche de couleur entre le gris des pierres tombales et une source de nourriture pour les insectes pollinisateurs (papillons, abeilles solitaires,...). Ces derniers peuvent également trouver le gîte par la mise en place d'hôtels à insectes. Tout comme les oiseaux ou les chauves-souris qui pourraient trouver refuge dans des aménagements prévus à cet effet au niveau des bâtiments présents dans le cimetière.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, ce label se veut plus global en valorisant les actions en faveur des économies d'eau, du tri des déchets et de la gestion du bruit lors des entretiens du cimetière par les ouvriers communaux. Sans oublier, la création de structures d'accueil pour les citoyens (bancs, pièce d'eau,...). Bien que

l'objectif du label soit de laisser se développer la biodiversité, un « cimetière nature » reste un lieu sensible qu'il faut aménager et entretenir de manière à pouvoir y circuler aisément. Et donc la verdurisation des cimetières et l'utilisation de l'espace par les usagers doivent rester compatibles.

Ce label propose différents niveaux d'engagement. La commune se verra accorder 1, 2 ou 3 feuilles en fonction des aménagements réalisés.

Vous voulez en savoir plus ? Un panneau explicatif à l'entrée du cimetière vous informe sur les actions réalisées et sur le niveau d'engagement de votre commune.



Adhérer au label « cimetière nature », c'est sortir de l'austérité de nos cimetières pour aller vers un havre de paix plus coloré, verdoyant et sain. C'est aussi, par les couleurs et les formes que nous offre la nature, contribuer, peut-être, à adoucir la charge émotionnelle de ce lieu hautement symbolique.

*\* Suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11/07/2013 relatif à une application des pesticides compatible avec le développement durable, les communes ne pourront plus utiliser de pesticides à partir du 1er juin 2019 dans l'espace public, cimetières compris. Cela implique que vous ne pourrez plus utiliser d'herbicides sur la tombe de vos proches. Demandez à votre commune le dépliant sur l'entretien écologique des tombes.*



www.adalia.be  
info@adalia.be

## Des cimetières entretenus sans pesticides

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, l'utilisation de pesticides dans les espaces publics est strictement interdite. Depuis 2014, dans plusieurs communes, l'usage de ces produits dangereux pour la santé et l'environnement a diminué progressivement, pour arriver au zéro pesticide aujourd'hui.

Ce type de gestion (sans pesticides) requiert certains ajustements quant aux méthodes d'entretien utilisées (désherbage mécanique ou thermique, végétalisation de certaines surfaces en gravier, mise en place de plantes couvre-sols dans les espaces inter-tombes ou de paillage dans les parterres, Etc.). Les moyens humains et financiers nécessaires peuvent être conséquents, surtout les premières années, c'est pourquoi les aménagements se font progressivement et une certaine tolérance face aux herbes sauvages est requise.

Ainsi, de nombreuses communes ont choisi de faire en sorte que ce changement de mode de gestion devienne une opportunité en invitant la nature à prendre place au sein de leurs cimetières (plantation d'arbres, semis de prairies fleuries, aménagement de parterres de plantes vivaces, installation d'hôtels à insectes, création de mares, etc.), leur donnant plus un aspect de parc où les gens peuvent venir se recueillir ou se ressourcer, au contact de la nature.

Afin de parvenir à la suppression de l'usage des pesticides dans les cimetières, de nombreuses communes choisissent d'enherber certaines allées de graviers plutôt que de les désherber. Plusieurs communes ont ainsi repensé l'aménagement de leurs cimetières en tenant compte de la gestion sans pesticide.

Dans les espaces entre-tombes souvent trop étroits pour le passage d'une tondeuse, des plantes couvre-sols ou des vivaces sont parfois installées (sédum, persicaires, heuchères, géraniums vivaces, Etc.). Ces techniques permettent de limiter l'entretien et donnent un aspect esthétique intéressant à ces lieux souvent fortement minéralisés.



Sedum entre-tombe au cimetière de Nivelles et entre deux rangées de monuments funéraires au cimetière de Sainte-Walburge (Liège) ©Adalia 2.0



Cimetières végétalisés d'Hastière et de Léglise. ©Adalia 2.0



Le résultat est souvent très esthétique et apprécié par les citoyens des communes ayant déjà opté pour la végétalisation de leurs cimetières. Seulement, il est nécessaire de s'armer d'un peu de patience et accepter le fait qu'il y ait quelques plantes indésirables ça et là avant que l'entièreté des cimetières et autres espaces publics soient aménagés en fonction de leur gestion future, plus naturelle.

Cimetière de Mesvin avant et après végétalisation de la pelouse d'honneur. ©ville de Mons



Cimetière de Gelbressée (Namur) avant et après végétalisation. ©ville de Namur

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

## Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation

**Du 3 mai 2021 au 3 novembre 2021**  **2022 - 2027**

Infos & documents : [enquetepublique-plandegestion-inondation.wallonie.be](http://enquetepublique-plandegestion-inondation.wallonie.be)  
Contactez votre administration communale.



### Balade « Vis Ara vous ravira ! »

13 juin à 9h45

Au départ de Nessonvaux, nous partons à la découverte d'un paradis perdu et ... retrouvé.



**Durée:** la journée - Parcours de 13,5 km (difficile)  
**Retour :** Gare de Verviers pour le train vers Nessonvaux.  
**PAF :** 9 euros  
Possibilité panier pique-nique de produits locaux : 16 euros  
**Inscription obligatoire** auprès de la guide **Nathalie Goffin** :  
0497/63 91 05 - [promenades@debonnesadresses.be](mailto:promenades@debonnesadresses.be)

### Un site web consacré aux inondations en Wallonie

Le Service Public de Wallonie vient de mettre en ligne un tout nouveau site web :  
<http://inondations.wallonie.be>

Le site web « **Inondations en Wallonie** » est le point d'entrée vers tous les renseignements utiles en matière d'inondations.

Contact : Groupe Transversal Inondations  
[gtnondations@spw.wallonie.be](mailto:gtnondations@spw.wallonie.be)



**Inondations en Wallonie**



InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre  
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (Fl. Hauregard, S. Kupper, J. Stassart, C. Willemarck), sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.  
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine

Tél. : 04/361 35 33 - Mail : [coordination@crvesdre.be](mailto:coordination@crvesdre.be) - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : [www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)



Le **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

